
Bataillons scolaires de la Ville de Paris.

Numéro d'inventaire : 2005.00553

Type de document : texte ou document administratif

Éditeur : Préfecture du département de la Seine (Paris)

Imprimeur : Imprimerie Nouvelle

Période de création : 4e quart 19e siècle

Date de création : 1890

Description : Bordereau sur feuille double de grand format. Pliée en deux: 8 pages. Papier jauni et sali. Importante déchirure au coin inférieur droit. En-tête, texte et tableau imprimés. Mentions manuscrites à l'encre noire et au crayon rouge.

Mesures : hauteur : 336 mm ; largeur : 345 mm

Notes : Bordereau de recensement des élèves déjà incorporés dans les bataillons scolaires. Le tableau comporte: le numéro d'orde, les noms et prénoms de l'enfant, l'adresse, le lieu de naissance, la nationalité, l'âge, le numéro du bataillon auquel l'enfant appartenait l'année précédente, la taille de l'enfant avec chaussures, des observations. En-tête imprimé: "République Française / liberté, Egalité, Fraternité / Préfecture du Département de la Seine / Bataillons scolaires de la Ville de Paris / arrondissement bataillon /Ecole communale de Garçons, située [] n° [] / Liste de recensement pour l'année scolaire 189[0] -189[1]". Tableau n°2 comprenant les enfants déjà incorporés. Mentions manuscrites p.1: "pas de préparation pour l'état 1" et "Bordereau de préparation - 2". Page 4 au crayon rouge: "Bien vu 2 juillet".

Mots-clés : Instruction prémilitaire et militaire

Filière : École primaire élémentaire

Niveau : Cours supérieur

Nom de la commune : Paris

Nom du département : Paris

Autres descriptions : Langue : Français

Nombre de pages : n.p.

Commentaire pagination : 8 pages.

Lieux : Paris, Paris

pour la préparation pour l'état 1
Bordereau de préparation 2

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ

(D. N° 1731. — Adj.)

PRÉFECTURE DU DÉPARTEMENT DE LA SEINE

BATAILLONS SCOLAIRES DE LA VILLE DE PARIS

ARRONDISSEMENT

BATAILLON

École communale de garçons, située

n°

LISTE DE RECENSEMENT POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 1890-1891

TABLEAU N° 2 COMPRENANT LES ENFANTS DÉJÀ INCORPORÉS (1)

NUMÉRO D'ORDRE	NOM de l'ENFANT	PRÉNOMS	DOMICILE DES PARENTS ou de la PERSONNE CHARGÉE DE L'ENFANT	LIEU DE NAISSANCE de l'ENFANT	L'ENFANT est-il FRANÇAIS? (1)	AGE de l'ENFANT	NUMÉRO du bataillon auquel appartient l'enfant pendant la période scolaire	TAILLE de l'ENFANT avec chaussures	OBSERVATIONS
1	Alexandre	Charles	13 rue Cassal	Paris	oui	11 1/2			
2	Bauland	Alfred	86 rue des Archives	Paris	oui	13			
3	Boumied	Gaël	24 rue de Porten	Paris	oui	11			
4	Boumier	Charles	43 rue de Saintonges	Paris	oui	11			
5	Brihet	Maximilien	19 r. des Gravilliers		oui	10 1/2			
6	Briatte	Charles	42 rue Surcouf		oui	10			
7	Brunel	Maximilien	24 r. de Porten		oui	13			
8	Charvillat	Jules	15 place du Temple	Paris	oui	11			
9	Salpêtrier	Auguste	56 rue de la Chapelle	Paris	oui	11 1/2			
10	Santhomé	Henri	176 rue de la Chapelle	Paris	oui	13 1/2			
11	Delapierre	Maximilien	126 rue de la Chapelle	Paris	oui	13 1/2			
12	Delorme	Charles	64 rue de la Chapelle	Paris	oui	10 1/2			
13	Desnoes	Georges	9 rue de la Chapelle	Paris	oui	11 1/2			
14	Desnoes	Georges	31 rue de la Chapelle	Paris	oui	11			
15	Desnoes	Georges	15 rue de la Chapelle	Paris	oui	11			
16	Desnoes	Georges	15 rue de la Chapelle	Paris	oui	11			
17	Desnoes	Georges	15 rue de la Chapelle	Paris	oui	11			
18	Desnoes	Georges	15 rue de la Chapelle	Paris	oui	11			
19	Desnoes	Georges	15 rue de la Chapelle	Paris	oui	11			
20	Desnoes	Georges	15 rue de la Chapelle	Paris	oui	11			
21	Desnoes	Georges	15 rue de la Chapelle	Paris	oui	11			
22	Desnoes	Georges	15 rue de la Chapelle	Paris	oui	11			

(1) On inscrit d'abord les élèves du cours complémentaire, s'il en existe un dans l'école; ensuite ceux du cours supérieur, et enfin, s'il y a lieu, ceux des divisions du cours moyen assimilées au cours supérieur. (L'instituteur aura soin de séparer nettement ces trois catégories d'élèves.)

(2) Réponse par oui ou non.

Publ. — Imprimerie Nationale 11 rue de la Harpe — 1311-93.